

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL

Séance spéciale du conseil municipal

Tenue le 01 décembre 2023

Séance spéciale de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 01 décembre 2023 à 19:30 à la salle communautaire à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

M. Dario Perron
M. Alexandre Dufour
Mme Camille Sasseville
Mme Véronique Belley
M. Dany Labrecque

Absent : M. Alain Sasseville

Assiste également à cette séance spéciale madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière.

RÉSOLUTION 2023-12-156

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION 2023-12-157

**ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE
TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET DU PROGRAMME
TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2024-2025 ET 2026.**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

D'adopter le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisation 2024-2025 et 2026 qui suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT

LE 31 DÉCEMBRE 2024

FONCTIONNEMENT

Taxes foncières	473 486 \$
Service d'aqueduc	55 445 \$
Service d'égout	13 440 \$
Service boues de fosses septiques	8 532 \$
Service d'ordures et collecte sélective	62 608 \$
Paiements tenant lieu de taxes	22 070 \$
Transferts	315 732 \$
Services rendus	53 885 \$
Imposition de droit	21 865 \$
Intérêts	8 050 \$
Autres revenus	<u>15 000 \$</u>
TOTAL DES REVENUS	1 050 113 \$

INVESTISSEMENT

Transfert-Bâtiment	75 617 \$
Transfert- Aménagement et urbanisme	84 058 \$
Transfert- Loisirs et culture	<u>202 695 \$</u>
	362 370 \$

TOTAL DES REVENUS

1 412 483 \$

DÉPENSES

FONCTIONNEMENT

Administration générale	277 883 \$
Sécurité publique	102 256 \$
Transport	289 693 \$
Hygiène du milieu	141 082 \$
Aménagement, urbanisme et développement	20 823 \$
Loisirs et culture	138 760 \$
Frais de financement	<u>75 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES	970 572 \$

INVESTISSEMENT

Immobilisation- Aménagement, urbanisme et développement	336 463 \$
Immobilisation- Loisirs et culture	75 617 \$
Immobilisation- Bâtiment	<u>29 831 \$</u>
TOTAL DES INVESTISSEMENT	441 911 \$

TOTAL DES DÉPENSES

1 412 483 \$

MUNICIPALITÉ ST-EUGENE-D'ARGENTENAY

TITRE DU PROJET	2024	2025	2026	MODE DE FINANCEMENT PRÉVU
Travaux eau potable (conjointement avec le MTQ)		2 500 000.00 \$		TECQ 2024-2028 + PRIMEAU
Aménagement d'un camping	80 000.00 \$			Volet 4 + FDTR Vitalité du milieu
Rénovation salles de bain + élévateur	129 831.00 \$			PRABAM + PRIMA
Sentier pédestre	36 463.00\$			PAFSSPA
Rechargement de chemins	44 268.00 \$			TECQ 2019-2023 (Seuil d'immobilisation)
Projet pumptrack	220 000.00 \$			Fonds dév. municipal + Volet 4 (MRC)
Achat d'un véhicule municipal		50 000.00 \$		Excédents affectés
Assainissement des eaux usées			3 000 000.00 \$	PRIMEAU
TOTAL	510 562.00 \$	255 000.00 \$	3 000 000.00 \$	

RÉSOLUTION 2023-12-158

PROGRAMMATION DE TRAVAUX DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) – 2019-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux version n°7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- **QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- **QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- **QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

RÉSOLUTION 2023-12-159

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 19h45.



Gilles Dufour
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière

PROPOSÉ PAR

M. Dario Perron

Mme Véronique Belley

M. Alexandre Dufour

Mme Véronique Belley

N° DE RÉSOLUTION

2023-12-156

2023-12-157

2023-12-158

2023-12-159